

## PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE

### Candidats à un examen théorique sur ordinateur : LAPL - PPL - BB – ULM / I-ULM - Télépilote de drone civil

Il est indispensable de réaliser les étapes **1 à 4** de la procédure qui suit **ET** de vous présenter avec les pièces requises à l'étape **5**.  
En cas de non-conformité ou d'absence d'un formulaire ou d'un document, l'accès en salle vous sera refusé.

Etapas	Candidats <b>redevables</b> de la redevance d'examen - <b>INSCRIPTION</b>		Candidats <b>exonérés</b> de la redevance d'examen (demandeurs d'emplois) <b>PRE INSCRIPTION</b>	
	BB, ULM, I-ULM, Télépilotes de drone réglementation nationale	LAPL - PPL réglementation européenne Part-FCL	BB, ULM, I-ULM, Télépilote de drone réglementation nationale	LAPL - PPL réglementation européenne Part- FCL
<b>1 – Création de votre compte personnel OCEANE</b>	<p><b>Créez</b> votre compte personnel OCEANE, <b>suivez</b> cette procédure (dossier) ou, pour plus de détails, <b>lisez</b> le <b>Guide du candidat - examens sur ordinateurs</b> (navigation sur le logiciel OCEANE). Lien vers : <a href="#">Portail d'inscription OCEANE</a></p> <p><b>Sélectionnez</b> votre examen et <b>renseignez</b> votre Etat civil en référence à une pièce d'identité valide (CNI ou passeport). <b>Avant d'enregistrer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vérifiez</b> que votre état civil correspond à celui de votre <b>pièce d'identité</b> valide ; ces informations seront reportées sur le certificat théorique d'aptitude.</li> <li>• <b>Vérifiez</b> votre adresse électronique (indispensable pour la réception de vos mot de passe et identifiant).</li> <li>• <b>Vérifiez</b> votre adresse postale (indispensable pour l'envoi du certificat d'aptitude théorique sous 4/5 semaines après votre réussite).</li> </ul>			
<b>2 – Inscription et paiement en ligne</b>	<p><i>Votre examen est sélectionné.</i> <i>Votre Etat civil est renseigné conformément à votre pièce d'identité.</i> Utilisez le message informatique <a href="#">noreply.oceane</a> reçu pour vous connecter à votre compte OCEANE et :</p> <p><b>Sélectionnez :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la ou les épreuves,</li> <li>- le centre d'examens,</li> </ul> <p><b>Recherchez</b> une date de présentation et <b>obtenez</b> des horaires. <b>Vérifiez</b> si la date affichée est la date demandée. <b>Validez (ou annulez).</b> Après validation <b>effectuez le paiement par CB au plus vite.</b> <b>IMPORTANT : imprimez, la transaction bancaire (copie d'écran).</b> Depuis votre compte, <b>vérifiez</b> votre Fiche d'inscription/Convocation et <b>imprimez-la</b> car vous devrez la présenter.</p>		<p><i>Votre examen est sélectionné.</i> <i>Votre Etat civil est renseigné conformément à votre pièce d'identité.</i> <i>Votre action sur OCEANE est provisoirement terminée dans l'attente d'un courriel du gestionnaire qui doit finaliser votre demande d'inscription.</i></p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>La sélection des épreuves, du centre d'examens et de la date de session (deux dates) se font à l'étape 3 via le formulaire <b>60FormExa</b> (LAPL / PPL) ou <b>61FormExa</b> (BB, ULM / I-ULM, Télépilote drone)</p>	

## PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE

Candidats à un examen théorique sur ordinateur : LAPL - PPL - BB – ULM / I-ULM - Télépilote de drone civil

Etapes	Candidats <b>redevables</b> - INSCRIPTION		Candidats <b>exonérés</b> - PRE INSCRIPTION	
	BB, ULM, I-ULM, Télépilotes	PPL, LAPL	BB, ULM, I-ULM, Télépilotes	PPL, LAPL
3 – Dossier complémentaire scanné à adresser par courriel.	<b>Adressez, au plus vite après l'inscription donc au plus tôt avant la date de présentation à l'examen</b>			
	1. La photocopie de votre pièce d'identité valide (uniquement CNI ou passeport). En cas de perte ou vol, informer le centre d'examens de présentation, en amont de la session, le superviseur vous donnera des consignes.			
	2. Pour les moins de 25 ans : le formulaire <b>59FormExa</b> renseigné par vos soins	2. Le formulaire <b>57FormExa</b> renseigné par l'ATO / DTO et par vos soins	2. Le formulaire <b>61FormExa</b> renseigné par vos soins	2. Le formulaire <b>60FormExa</b> renseigné par l'ATO / DTO et par vos soins
			3. L'avis de situation (pôle emploi) (voir <b>§4 Exonération du paiement</b> )	3. L'avis de situation (pôle emploi) (voir <b>§3 Exonération du paiement</b> )
	<b>Adresse de la BF (Boîte Fonctionnelle) :</b> <a href="mailto:dsac-examens-theoriques-sur-ordinateurs-pilotes-de-loisirs-orly-bf@aviation-civile.gouv.fr">dsac-examens-theoriques-sur-ordinateurs-pilotes-de-loisirs-orly-bf@aviation-civile.gouv.fr</a> <b>Avec, obligatoirement, en objet du courriel</b>			
	<b>NOM Prénom - dossier examen XX</b> <b>XX = nom de l'examen tel que nommé dans les titres des colonnes</b>		<b>NOM Prénom - demande inscription à l'examen XX</b> <b>XX = nom de l'examen tel que nommé dans les titres des colonnes</b>	
<b>Candidats PPL et LAPL :</b> pour les personnes expérimentées pouvant bénéficier du crédit de connaissances théoriques de l'épreuve commune : <b>Joignez</b> au dossier scanné (étape 3) la photocopie du certificat d'aptitude théorique PART FCL valide détenu ou de la licence PART FCL valide détenue - ATPL, CPL, PPL, LAPL, dans une autre catégorie d'aéronef. <b>Signalez</b> cette particularité au gestionnaire dans votre courriel.				

PS : pour tout contact via la boîte fonctionnelle veuillez saisir l'objet du message très précisément et en saisissant toujours vos NOM (EN MAJUSCULE) et Prénom suivit de la raison pour laquelle vous écrivez. Autres exemples différents de ceux définis à l'étape 3 :

**NOM (en majuscule) Prénom – identité erronée**

**NOM (en majuscule) - Prénom – mon adresse courriel erronée**

**NOM (en majuscule) - Prénom - demande de report d'inscription (lire Etape 3).**

## PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE

Candidats à un examen théorique sur ordinateur : LAPL - PPL - BB – ULM / I-ULM - Télépilote de drone civil

Étapes	Candidats <b>redevables</b> - INSCRIPTION		Candidats <b>exonérés</b> - PRE INSCRIPTION	
	BB, ULM, I-ULM, Télépilotes	PPL, LAPL	BB, ULM, I-ULM, Télépilotes	PPL, LAPL
4 – Réception du dossier scanné par le gestionnaire (Orly)	Le Pôle Examens n'accuse pas réception de votre envoi à titre personnel mais vous recevrez une réponse automatique à lire attentivement.			
	Message de réponse automatique à lire attentivement.		Le Pôle Examens confirme l'inscription par courriel (centre d'examens et date de la session). <b>Vous devez :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>vérifier et imprimer</b> votre Fiche récapitulative d'inscription / Convocation.</li> <li>- et prendre connaissance des <b>horaires</b> (non modifiables).</li> </ul>	
5 – Présentation à l'examen	Présentez-vous à l'examen avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- votre pièce d'identité valide (uniquement CNI ou passeport).</li> <li>- votre Fiche récapitulative d'inscription / Convocation.</li> </ul>			

## PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE

Candidats à un examen théorique sur ordinateur : LAPL - PPL - BB – ULM / I-ULM - Télépilote de drone civil

Etapas	Candidats <b>redevables</b> - INSCRIPTION		Candidats <b>exonérés</b> - PRE INSCRIPTION	
	BB, ULM, I-ULM, Télépilotes	PPL, LAPL	BB, ULM, I-ULM, Télépilotes	PPL, LAPL
<p><b>6 – Nouvelle inscription :</b>  <b>- si échec ou</b>  <b>- si vous aviez choisi de présenter un examen PPL ou LAPL en 2 présentations</b></p> <p>effectuer la partie pertinente de l'étape 2 puis l'étape 5</p>	<p>Vous vous réinscrivez à l'épreuve à l'aide du <b>Guide du candidat –examens sur ordinateurs</b></p> <p>Assurez le paiement de la redevance</p> <p><b>Dossier</b></p> <p>Aucun dossier demandé si le premier était complet et conforme</p>	<p>Vous vous réinscrivez à 1 ou 2 épreuves à l'aide du <b>Guide du candidat – examens sur ordinateurs</b></p> <p>Ne créez pas un nouvel examen : réinscrivez-vous uniquement à l'épreuve non réussie ou non encore présentée.</p> <p><b>Rappel</b> : la redevance est un forfait pour 4 tentatives/épreuve et au total 6 présentations en 18 mois.</p> <p><b>Dossier</b></p> <p>Vérifiez la conformité et la <b>validité</b> du formulaire <b>57FormExa</b> envoyé précédemment.</p> <p>Si vous ne réussissez pas votre examen dans les délais impartis (<b>§ Rappel</b>) vous cocherez <b>Réinscription</b>. Le gestionnaire saura qu'il a déjà votre dossier par contre vous devrez présenter une nouvelle <b>Recommandation</b>.</p>	<p>Vous vous réinscrivez à épreuve à l'aide du <b>Guide du candidat – examens sur ordinateurs</b></p> <p><b>Dossier</b></p> <p>Renouvelez la procédure de pré-inscription via le formulaire <b>61FormExa</b>.</p> <p>Vous cocherez la case <b>Réinscription</b> (le gestionnaire sera informé qu'il a déjà votre dossier et qu'il devient inutile de joindre tous les documents déjà envoyés).</p> <p>Joignez un nouvel avis de situation récent émis à partir de votre compte de demandeur d'emploi.</p>	<p>Vous vous réinscrivez à 1 ou 2 épreuves à l'aide du <b>Guide du candidat – examens sur ordinateurs</b></p> <p>Ne créez pas un nouvel examen : réinscrivez-vous uniquement à l'épreuve non réussie ou non encore présentée.</p> <p><b>Rappel</b> : la redevance est un forfait pour 4 tentatives/épreuve et au total 6 présentations en 18 mois.</p> <p><b>Dossier</b></p> <p>Vérifiez la conformité et la <b>validité</b> du de la partie <b>Recommandation</b> du formulaire <b>60FormExa</b> envoyé précédemment.</p> <p>Cochez la case <b>Réinscription</b></p>

## PROCEDURE D'INSCRIPTION OCEANE

Candidats à un examen théorique sur ordinateur : LAPL - PPL - BB – ULM / I-ULM - Télépilote de drone civil

Etapas	Candidats <b>redevables</b> - INSCRIPTION		Candidats <b>exonérés</b> - PRE INSCRIPTION	
	BB, ULM, I-ULM, Télépilotes	PPL, LAPL	BB, ULM, I-ULM, Télépilotes	PPL, LAPL
<b>7. Fraudes</b>	<p>Toute tentative de fraude sera sanctionnée : vos résultats ne vous seront pas communiqués, vous serez mis en échec à la fois à l'épreuve concernée et à l'examen.</p> <p>Une procédure de constat de tentative de fraude sera systématiquement ouverte. Elle aboutira, entre autres, à une suspension de toute nouvelle inscription.</p> <p>Il sera interdit aux candidats pour lesquels il est avéré qu'ils ont triché, de passer tout autre examen pendant une période d'au moins un an à dater de l'examen pendant lequel ils ont été pris à tricher.</p> <p>Pour les candidats aux examens LAPL et PPL, il vous sera également interdit de repasser tout autre examen européen pendant un an au minimum et une notification sera faite auprès des Etats européens pour garantir l'application de ces dispositions dans toute l'Europe. Les informations réglementaires sur le sujet de la fraude aux examens sont <b>affichées près de votre ordinateur</b>.</p>			
<b>8. Report d'inscription</b>	<p>Un report d'inscription peut être accordé en cas de force majeure uniquement et si vous disposez d'un justificatif approprié.</p> <p>N'oubliez pas que toute absence non signalée avant J-5 pénalise un candidat en attente d'une date de session !</p>			